

# ACCÈS AU DROIT

## LES MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Les maisons de la justice et du droit (MJD) sont des structures judiciaires ayant pour but de rapprocher la justice du quotidien des citoyens qui y ont difficilement accès. L'accueil y est gratuit et confidentiel.

Elles intègrent le réseau des point-justice, lancé en 2021.

### ÉVÈNEMENTS

#### PASSÉS

Cette année, la thématique des victimes était mise en lumière dans le cadre de la Journée nationale de l'accès au droit (JNAD).

En Isère, à la suite d'un module de sensibilisation sur la prise en charge de la victime, une convention a été signée entre le CDAD 38 et les 3 associations France victimes du territoire.



Les tribunaux judiciaires de Vienne et de Bourgoin-Jallieu, ainsi que les barreaux respectifs se sont également mobilisés lors de cette journée.



Interventions sur la prise en charge des victimes au tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu



Forum du droit au tribunal judiciaire de Vienne

Le CDAD les remercie pour leurs mobilisations.



En France, on compte environ 150 maisons de la justice et du droit (MJD) réparties sur l'ensemble du territoire, et principalement en zone urbaine, dont deux sur le territoire isérois : La MJD de Grenoble et la MJD de Villefontaine.

Principaux point-justice, ces structures socio-judiciaires permettent aux justiciables de rencontrer gratuitement différents professionnel(le)s à l'occasion des permanences d'information générale ou spécialisée, proposées par le CDAD. (*avocat(e)s, notaires, conciliateurs de justice, délégué(e)s des défenseurs des droits, associations d'aide aux victimes...*).

Les MJD exercent également une activité judiciaire de proximité (ex : *suivi judiciaire, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)...*).

#### MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE GRENOBLE



##### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

25 avenue de Constantine

38 100 GRENOBLE

04 38 49 91 50



@mjd38

#### MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE VILLEFONTAINE



##### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-17h

Place du 11 novembre 1918

38 090 VILLEFONTAINE

04 74 96 94 67

#### A SAVOIR

C'est en 1990 que les premières MJD ont été créées, à l'initiative de certains procureurs de la République, dans le but d'expérimenter de nouvelles réponses pénales, et de rapprocher la Justice des citoyens.